



Commission européenne – Departments: Énergie – À la une

## **L'efficacité énergétique des bâtiments**

*Bruxelles, 17 février 2020*

Les bâtiments occupent une place centrale dans notre quotidien: nous y passons une grande partie de nos journées, que ce soit à la maison, au travail ou pendant notre temps libre.

Or, l'environnement bâti, qui se présente sous différentes formes — habitations, lieux de travail, écoles, hôpitaux, bibliothèques ou autres bâtiments publics —, est le plus grand consommateur d'énergie dans l'UE, et l'un des principaux émetteurs de dioxyde de carbone.

Collectivement, les bâtiments dans l'UE représentent 40 % de notre consommation d'énergie et 36 % des émissions de gaz à effet de serre, qui proviennent principalement des activités de construction, de rénovation et de démolition, ainsi que de l'utilisation des bâtiments.

L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments a donc un rôle essentiel à jouer dans la réalisation de l'objectif ambitieux de neutralité carbone à l'horizon 2050, établi dans le [pacte vert pour l'Europe](#).

### **Une politique et une législation adéquates pour réformer le parc immobilier de l'UE**

Aujourd'hui, environ 75 % du parc immobilier de l'UE est inefficace sur le plan énergétique. Cela signifie qu'une grande partie de l'énergie utilisée est gaspillée. Il est possible de réduire cette perte d'énergie en améliorant les bâtiments existants et en recherchant des solutions intelligentes et des matériaux économes en énergie pour construire les nouvelles habitations.

La rénovation des bâtiments existants pourrait réduire la consommation totale d'énergie de l'UE de 5 à 6 % et diminuer les émissions de dioxyde de carbone d'environ 5 %. Or, en moyenne, moins de 1 % du parc immobilier national est rénové chaque année (le taux varie entre 0,4 % à 1,2 % selon les États membres). Il faudrait au moins doubler le taux actuel de rénovation pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie.

L'UE a récemment mis en place de nouvelles politiques ambitieuses afin d'aider les États membres à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le coût étant souvent le principal obstacle à la rénovation, les nouvelles règles facilitent également l'accès au financement visant à améliorer le parc immobilier.

La directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments et la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique ont été révisées en 2018 dans le cadre du

[paquet «Une énergie propre pour tous les Européens»](#), afin de mieux prendre en compte l'objectif de l'UE de conduire la transition vers une énergie propre.

Parmi les éléments les plus importants figurant dans ces directives, on peut citer:

- des stratégies de rénovation à long terme renforcées pour les pays de l'UE;
- des bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi nulle;
- des certificats de performance énergétique;
- la prise en compte de la santé et du bien-être (pollution atmosphérique), de l'électromobilité (points de recharge électrique) et de la technologie intelligente (compteurs intelligents, équipements d'autorégulation) dans les nouveaux bâtiments.

Les pays de l'UE ont jusqu'au 10 mars 2020 pour transposer dans leur législation nationale les dispositions nouvelles et révisées de la directive sur la performance énergétique des bâtiments.

En outre, chaque pays de l'UE doit présenter sa stratégie pour aborder la question de l'énergie dans les bâtiments pour la période 2021-2030 dans ses [plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat](#). L'effet cumulé des efforts déployés au niveau national contribuera à réaliser l'objectif global de 32,5 % d'efficacité énergétique d'ici à 2030 pour l'UE.

### **Innover et investir pour développer des bâtiments plus intelligents**

Dans le cadre des projets de recherche et d'innovation menés au titre d'Horizon 2020, l'UE investit dans des subventions ou des prêts visant à promouvoir les technologies et les bonnes pratiques dans le secteur. Les appareils tels que les compteurs intelligents ou les matériaux et les outils numériques plus performants contribuent à l'efficacité énergétique et peuvent aider les consommateurs à mieux maîtriser leur consommation d'énergie et à économiser de l'argent.

L'UE soutient et finance également des projets d'efficacité énergétique par l'intermédiaire de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui prête des fonds destinés à des projets contribuant à réaliser les objectifs de l'UE en matière d'énergie et de climat.

Afin de stimuler la rénovation des bâtiments, la Commission européenne a annoncé son intention de lancer la nouvelle initiative de «vague de rénovations» dans le cadre du pacte vert pour l'Europe. L'objectif est d'augmenter le taux de rénovation des bâtiments existants et de réunir les différents acteurs du secteur afin de développer les possibilités

de financement, de promouvoir les investissements dans les bâtiments et de mettre en commun les efforts de rénovation.

### **Avantages pour l'environnement et les citoyens**

Les règles de l'UE en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments ont un impact positif évident. Depuis la mise en place des premières mesures dans le cadre des codes nationaux de la construction, la consommation énergétique des bâtiments neufs a diminué de moitié par rapport à celle des bâtiments typiques des années 1980.

Outre les gains environnementaux liés à la réduction de la consommation d'énergie, les citoyens de toute l'UE bénéficieront également d'une efficacité énergétique accrue chez eux, au travail, dans les écoles et dans d'autres bâtiments. Des bâtiments économes en énergie entraîneront une réduction des factures énergétiques et de la demande d'énergie. Dans certains cas, ils bénéficieront également de l'accroissement de la part des sources d'énergie renouvelables. Ces changements conduiront également à une amélioration de la qualité de l'air et de la santé.

Étant donné que certaines mesures de rénovation sont axées sur les logements sociaux et que de nouvelles règles obligent les pays de l'UE à évaluer et surveiller les chiffres pour les personnes ayant des difficultés à payer leurs factures d'énergie, ces règles de rénovation des bâtiments contribueront à lutter contre la [pauvreté énergétique](#) dans l'UE et à faire en sorte qu'aucun citoyen ne soit laissé pour compte dans la transition vers une énergie propre.

### **Exemples d'initiatives et de projets menés dans le secteur**

L'[observatoire européen du patrimoine bâti](#) est un outil qui permet de répertorier les caractéristiques et les performances énergétiques des bâtiments de l'UE.

Créé en 2016, il supervise et évalue les améliorations de l'efficacité énergétique des bâtiments. Les résultats sont analysés et présentés dans une base de données, un instrument de cartographie de données et des fiches d'information. L'observatoire répertorie de nombreux aspects des performances, par exemple:

- les niveaux d'efficacité énergétique des bâtiments dans chaque pays de l'UE et dans l'ensemble de l'UE;
- les différents systèmes de certification et les modalités de mise en œuvre;
- les investissements disponibles pour la rénovation des bâtiments;
- les niveaux de pauvreté énergétique dans l'ensemble de l'UE.

[BUILD-UP](#) est le portail européen de l'efficacité énergétique dans les bâtiments. Il est géré par l'Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME). Dans le cadre de formations spécialisées et de webinaires, et au moyen de publications et de fiches d'information par pays, BUILD-UP informe les parties prenantes du secteur du bâtiment et leur donne les compétences et les connaissances nécessaires pour faire en sorte que les projets de construction et de rénovation respectent les exigences en matière d'efficacité énergétique.

La [plateforme de données sur l'efficacité énergétique d'Horizon 2020](#) permet de trouver tous les projets existants financés par l'UE et propose un filtre pour recenser les projets «immobiliers».